



## CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBIL-HOME

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone et/ou Portable : \_\_\_\_\_

DATE D'ARRIVEE : \_\_\_ / \_\_\_ / 2018 DATE DE DEPART : \_\_\_ / \_\_\_ / 2018 Soit \_\_\_\_\_ nuits

Animal toléré :  chien : nom et race : \_\_\_\_\_

Listez ici les personnes présentes lors du séjour (seules ces personnes seront acceptées) :

Nom de famille	Prénom	Date de naissance
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Vous devez obligatoirement prévoir votre linge de lit (draps et taies) et de table.

### Le règlement :

La location est fixée à \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ nuitées (sauf août) ① \_\_\_\_\_ €

Remise offerte d'une nuitée pour 14 nuitées réservées soit ① / 14 ② - \_\_\_\_\_ €

Supplément : animal : 3€ x \_\_\_\_\_ nuits et/ou véhicule supp. 2€ x \_\_\_\_\_ nuits ③ \_\_\_\_\_ €

Taxe de séjour : 0,20€ x \_\_\_\_\_ adultes de + 18 ans x \_\_\_\_\_ nuitées ④ \_\_\_\_\_ €

Frais de dossier : 5€ (week ends de mai, juillet et août) + \_\_\_\_\_ €

**MONTANT TOTAL DE LA LOCATION (avant assurance)** ⑤ \_\_\_\_\_ €

Acompte + Assurance annulation si souscription : (chèque encaissé sous huitaine)

Montant de la location totale (avant assurance) ⑤ \_\_\_\_\_ € x 25% soit \_\_\_\_\_ €

+ Assurance annulation (facultatif) 3% du montant ① - ② + ③ (hors taxe de séjour) \_\_\_\_\_ €

à l'ordre du Camping «La Plage des Granges»

Le solde : Le solde de \_\_\_\_\_ € sera réglé le jour de votre arrivée avant la remise des clés.

(ce montant pourra être réajusté en fonction des éléments notés plus haut, sous réserve d'erreur de votre part)

*La caution est fixée à 300€ par chèque ou espèces*

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales au verso et déclare les accepter sans restriction aucune.

Date et signature :

## CONDITIONS GENERALES

Afin de bénéficier de nos prestations, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée.

Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur du camping et des conditions énoncées ci-dessous.

### **Validité de la réservation**

Il doit être établi un contrat de location par mobil-home réservé.

Le contrat de location vous parvient en un exemplaire, que vous devez compléter et retourner avec votre acompte, une confirmation ainsi qu'une copie du contrat vous sera envoyé à réception.

La location ne sera définitive qu'après acquittement de l'acompte de réservation.

Le nombre de personnes indiqué sur le formulaire doit être respecté.

Les visiteurs éventuels devront se présenter à l'accueil, ils seront sous la responsabilité de leurs hôtes, leur véhicule devra stationner sur le parking extérieur au camping.

### **Période de location- Caution**

Pour les trois premières du mois d'août, location par semaine entière du samedi 15h au samedi suivant 10h.

La location est à disposition à partir de 15 heures jusqu'à 19 heures, si vous devez arriver en dehors de ces horaires, il est nécessaire de nous prévenir.

Le locataire s'engage à libérer la location pour 10 heures, un rendez-vous sera fixé pour établir un état des lieux.

Une caution de 300 euros vous sera demandée à votre arrivée. Elle sera demandée à l'arrivée (par chèque ou espèces) et remise en fin de séjour sous réserve d'un état des lieux satisfaisant. Le départ pourra s'effectuer entre 8 heures et 10 heures si vous le désirez, pour un départ tard en soirée ou tôt en matinée, la caution sera conservée jusqu'à vérification du logement, si celui-ci est conforme à votre arrivée, la caution vous sera retournée sous quinzaine.

### **État des lieux – Inventaire**

Le locataire s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur. Les biens loués feront l'objet d'une présentation à l'entrée en jouissance des locaux. En outre et en garantie des clauses du présent contrat ainsi que la restitution en bon état des locaux (ménage effectué par vos soins) appareils, mobilier, le dépôt d'une caution sera effectué par le locataire à son arrivée.

Cette caution pourra être minorée ou majorée en fonction de l'estimation du coût du préjudice.

### **Engagement**

Le locataire, après avoir pris connaissance du présent contrat, le retourne dûment complété avec le montant de l'acompte correspondant. Le propriétaire ne se trouve engagé vis-à-vis du locataire que lorsqu'il a reçu le contrat dûment signé par le locataire dans un délai de 10 jours après expédition, accompagné du montant de l'acompte. L'acompte sera présenté à l'encaissement dans les 8 jours qui suivent.

### **Facturation**

Elle sera effectuée sur la totalité du séjour réservé le jour de la remise des clés.

### **Assurances**

Le locataire s'engage à assurer le local pendant la totalité du séjour (responsabilité civile).

### **Annulation / Assurance Annulation**

Le camping vous propose une assurance annulation et interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritche Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. A défaut d'assurance annulation, l'acompte ne sera pas remboursé au locataire et en cas d'interruption, le solde ne sera pas remboursé.

### **Animaux**

1 animal maximum par location, vacciné et tenu en laisse. Seul un animal de petite taille est admis dans la location. Il est interdit de faire monter l'animal sur les banquettes et les lits. Il est obligatoire de prévoir un panier. Il ne doit pas rester seul dans la location.

Si sa présence n'a pas été intégrée au tarif demandé lors d'un devis, il sera facturé le jour d'arrivée en complément du solde à verser.

### **Droit à l'image**

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires. Dans le cas contraire veuillez nous en informer par écrit.

### **Médiation**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS, 73 bd de Clichy 75009 PARIS ou [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr) ou 01 49 70 15 93 ou [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr).

### **Extrait du règlement intérieur à souligner**

Chaque locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping et de respecter les règles suivantes :

Sur le terrain : pas de bruit entre 22h30 et 7h30, interdiction de circuler en voiture la nuit dans le camp, respecter les installations (sanitaires, aires de jeux).

Il est interdit de fumer à l'intérieur du mobil-home. Ne pas jeter ses mégots dans la nature est aussi de mise.

La literie : les draps ne sont pas fournis, chaque locataire est tenu d'apporter ses draps ou sacs de couchage. Les couvertures ne doivent en aucun cas être utilisées à l'extérieur.

Le tri sélectif s'applique pour tous : Des bacs jaunes pour le tri et des bacs verts sont à disposition à l'entrée du camping. Deux containers (à papier et à verre) sont à votre disposition à l'extérieur du camping.

Chaque emplacement accepte au maximum un véhicule, donc chaque véhicule possède un badge d'entrée/sortie. Aussi, il est strictement interdit de faire entrer un véhicule de vos visiteurs. Même en cas de barrière ouverte, il est indispensable de passer votre badge. Pour des raisons de sécurité, chaque visiteur doit être signalé à l'accueil. Ils n'ont pas accès à la piscine.

La piscine est réservée aux clients du camping, et implique la possession d'un bracelet. Le règlement de la piscine s'applique à tous.